

PRÉFET DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL  
DE NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Service du Patrimoine Naturel

Arrêté du 22 février 2019

**portant nomination des membres du comité régional de la biodiversité  
de la région Nouvelle-Aquitaine**

Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest, Préfet de la Gironde	Le Président du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
--	---

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.371-3 et suivants et D.134-20 et suivants ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R.133-1 et suivants ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;
- Vu le décret n° 2011-833 du 12 juillet 2011 modifié fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable ;
- Vu le décret n° 2017-339 du 15 mars 2017 relatif au comité national de la biodiversité ;
- Vu le décret n°2017-370 du 21 mars 2017 relatif aux comités régionaux de la biodiversité ;
- Vu les désignations proposées par les organismes consultés ;

**ARRÊTE**

**Article 1 -**

**Composition, compétences et fonctionnement du comité régional de la biodiversité**

Il est institué un comité régional de la biodiversité (CRB) pour la région Nouvelle-Aquitaine. Le président du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et le préfet de région Nouvelle-Aquitaine ou leurs représentants en assurent conjointement la présidence.

La composition, les compétences et le fonctionnement du CRB sont régis par le décret n° 2017-370 du 21 mars 2017 relatif aux comités régionaux de la biodiversité.

## Article 2 -

### **Composition et liste nominative des membres**

Le CRB est composé de 160 membres désignés jusqu'au 30 octobre 2023 au plus tard et répartis en cinq collèges de la façon suivante :

#### **1° – Collège (1) de représentants des collectivités territoriales et de ses établissements publics représentant au moins 30 % des membres : 56 membres soit 35 %**

- 5 représentants du conseil régional, soit :  
Lucie CHAUMERON, Pascal DUFORESTEL, Nathalie LE YONDRE, Alexandra SIARRI, Nicolas THIERRY
- 12 représentants des conseils départementaux, soit :
  - pour le Conseil départemental de la Charente : Marie-Henriette BEAUGENDRE
  - pour le Conseil départemental de la Charente-Maritime : Lionel QUILLET
  - pour le Conseil départemental de la Corrèze : Laurence DUMAS
  - pour le Conseil départemental de la Creuse : Thierry GAILLARD
  - pour le Conseil départemental de la Dordogne : Pascal BOURDEAU
  - pour le Conseil départemental de la Gironde : Jean TOUZEAU
  - pour le Conseil départemental des Landes : Gloria DORVAL
  - pour le Conseil départemental du Lot-et-Garonne : Raymond GIRARDI
  - pour le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques : Isabelle DUBARBIER-GOROSTIDI
  - pour le Conseil départemental des Deux-Sèvres : Séverine VACHON
  - pour le Conseil départemental de la Vienne : Alain PICHON
  - pour le Conseil départemental de la Haute-Vienne : Brigitte LARDY
- 4 représentants des parcs naturels régionaux, soit :
  - pour le Parc naturel régional des Landes de Gascogne : Vincent ICHARD
  - pour le Parc naturel régional du Marais Poitevin : Pierre-Guy PERRIER
  - pour le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin : Fabienne GARNERIN
  - pour le Parc naturel régional Périgord-Limousin : Frédéric DUPUY
- 12 représentants des communes, sur proposition des Associations départementales des maires, soit :
  - pour l'Association des maires de la Charente : Michel DELAGE
  - pour l'Association des maires de la Charente-Maritime : Denis PETIT
  - pour l'Association des maires de la Corrèze : Hélène LACROIX
  - pour l'Association des maires de la Creuse : Claude GUERRIER
  - pour l'Union des maires de la Dordogne : Gilbert CHABAUD
  - pour l'Association des maires de la Gironde : Pierre DUCOUT
  - pour l'Association des maires des Landes : Guy SIBUT
  - pour l'Association des maires du Lot-et-Garonne : Patrick BUISSON
  - pour l'Association des maires des Pyrénées-Atlantiques : Marie-Jo MIALOCQ
  - pour l'Association des maires des Deux-Sèvres : Claude FERJOU
  - pour l'Association des maires de la Vienne : Marie-Thérèse PAINTUREAU
  - pour l'Association des maires de la Haute-Vienne : Béatrice TRICARD

- 12 représentants des groupements de collectivités compétents en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de gestion des cours d'eau, sur proposition des associations départementales des maires, soit :
  - pour l'Association des maires de la Charente : Michel COCQ
  - pour l'Association des maires de la Charente-Maritime : Jean-Pierre SERVANT
  - pour l'Association des maires de la Corrèze : Josiane BRASSAC-DIJOUX
  - pour l'Association des maires de la Creuse : Jean-Bernard DAMIENS
  - pour l'Union des maires de la Dordogne : Bernadette PAUL
  - pour l'Association des maires de la Gironde : Catherine VIANDON
  - pour l'Association des maires des Landes : Kamel DEMANE
  - pour l'Association des maires du Lot-et-Garonne : Michel VAN BOSSTRAETEN
  - pour l'Association des maires des Pyrénées-Atlantiques : Lydie ALTHAPE
  - pour l'Association des maires des Deux-Sèvres : Yvelise BALLU-BERTHELLEMY
  - pour l'Association des maires de la Vienne : Gisèle JEAN
  - pour l'Association des maires de la Haute-Vienne : Josiane ROUCHUT
- 10 représentants des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB), soit :
  - pour l'Institut Adour : Paul CARRERE
  - pour l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents : Magali MIGAUD
  - pour l'Établissement public territorial du bassin de la Dordogne : Roland THIELEKE
  - pour le Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde : Pascale GOT
  - pour l'Établissement public Loire : Daniel FRECHET
  - pour l'Entente interdépartementale du bassin du Lot : Bernard BARRAL
  - pour le Syndicat mixte d'étude et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde (SMEGREG) : Jean-Pierre TURON
  - pour l'Établissement public territorial du bassin de la Sèvre Nantaise : Catherine PUAUT
  - pour le Syndicat mixte pour l'aménagement de la Garonne (SMEAG) : Maryse COMBRES
  - pour l'Établissement public du bassin de la Vienne : Reine-Marie WASZAK
- 1 représentant de l'Institution interdépartementale de la Sèvre Niortaise (IIBSN), soit : Florence GABORIAU

**2° – Collège (2) de représentants de l'État et de ses établissements publics représentant au moins 15 % des membres : 27 membres soit 17 %**

- 12 représentants des directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), soit :
  - pour la Direction départementale des territoires et de la mer de la Charente : Bénédicte GENIN, ou son suppléant, Patrick BARNET
  - pour la Direction départementale des territoires et de la mer de la Charente-Maritime : Christophe MANSON, ou sa suppléante, Karine BONACINA
  - pour la Direction départementale des territoires de la Corrèze : François GEAY, ou son suppléant, Stéphane LAC
  - pour la Direction départementale des territoires de la Creuse : Laurent BOULET, ou son suppléant, Roger OSTERMEYER
  - pour la Direction départementale des territoires de la Dordogne : Didier KHOLLER, ou son suppléant, Eric FEDRIGO

- pour la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde : Hervé SERVAT, ou son suppléant, Nicolas DOLIDON
- pour la Direction départementale des territoires et de la mer des Landes : Thierry MAZAURY, ou sa suppléante, Magali BERTRAND
- pour la Direction départementale des territoires du Lot-et-Garonne : Agnès CHABRILLANGES, ou sa suppléante, Florence DELPORTE
- pour la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques : Nicolas JEANJEAN, ou sa suppléante Joëlle TISLE
- pour la Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres : Thierry CHATELAIN, ou son suppléant, Cyril MOUILLOT
- pour la Direction départementale des territoires de la Vienne : Eric SIGALAS, ou sa suppléante, Catherine AUPERT
- pour la Direction départementale des territoires de la Haute-Vienne : Marion SAADE, ou son suppléant, Eric HULOT
- 4 représentants des directions régionales, dont deux représentants de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), un représentant de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), et un représentant de la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique (DIRM), soit :
  - pour la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine : Alice-Anne MEDARD et Jacques REGAD
  - pour la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Nouvelle-Aquitaine : Pascale CAZIN
  - pour la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique (DIRM Sud-Atlantique) : Laurent COURGEON
- 1 représentant du Ministère des Armées, soit :
  - pour l'État-major de la zone de défense sud-ouest : Emmanuelle CORDIER
- 9 représentants des établissements publics, soit :
  - pour l'Agence française pour la biodiversité : Nicolas SURUGUE et Bertrand AUGE
  - pour le Conservatoire du littoral : Patrice BELZ
  - pour l'Agence de l'eau Adour-Garonne : Dominique TESSEYRE
  - pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : Olivier RAYNARD
  - pour l'Établissement public Marais Poitevin : Jean-Eudes DU PEUTY
  - pour l'Office national des forêts : Emily LE ROUZIC
  - pour l'Office national de la chasse et de la faune sauvage : Christophe BAYOU
  - pour le Centre régional de la propriété forestière : Bruno LAFON
- 1 représentant du Parc national des Pyrénées, soit : Aurélie MESTRES

**3° – Collège (3) de représentants d'organismes socio-professionnels, de propriétaires, d'usagers de la nature, de gestionnaires et d'experts de la région représentant au moins 20 % des membres : 32 membres soit 20 %.**

- 6 représentants du secteur de l'agriculture, soit :
  - pour la Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine : Caroline MARTIN
  - pour la Confédération paysanne de Nouvelle-Aquitaine : Jocelyne RIFFAUD

- pour la Coordination rurale Nouvelle-Aquitaine : Sylvie GIRARD
- pour les Jeunes agriculteurs de Nouvelle-Aquitaine : Gaëtan BODIN
- pour la Fédération régionale des syndicats des exploitants agricoles en Nouvelle-Aquitaine (FNSEA Nouvelle-Aquitaine) : Eric NASSIET
- pour la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Aquitaine-Atlantique – Poitou-Charentes – Marche Limousin : Philippe TUZELET
- 2 représentants du secteur de la forêt, soit :
  - pour le Syndicat des forestiers privés FRANSYLVIA en Limousin : Grégory LE ROUX
  - pour le Syndicat des sylviculteurs du sud-ouest : Guillaume RIELLAND
- 3 représentants du secteur de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement, soit :
  - pour les Agences d'urbanisme, Atlantique et Pyrénées (AUDAP) et Bordeaux métropole Aquitaine (a'urba) : Cécile GALLATO
  - pour l'Union régionale des conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (URCAUE) en Nouvelle-Aquitaine : Céline MASSA
  - pour la Fédération des SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale) : Marie-Jo HENRARD
- 4 représentants du secteur de la pêche et de l'eau, soit :
  - pour l'Association agréée interdépartementale des pêcheurs professionnels en eau douce (AAPPED) en Gironde : Jacqueline RABIC
  - pour le Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine : Thierry LAFON
  - pour le Comité régional des pêches maritimes et élevages marins (CRPMEM) Nouvelle-Aquitaine : Patrick LAFARGUE
  - un représentant de la Fédération nationale des associations syndicales de marais (FNASM) : Jean-Marie GILARDEAU
- 5 représentants du secteur des infrastructures (réseaux), soit :
  - pour le réseau Autoroutes du Sud de la France (ASF) – Vinci Autoroutes : Philippe CHAVAREN
  - pour SNCF-réseau – Direction territoriale Nouvelle-Aquitaine : Sébastien MAUBON
  - pour EDF-délégation Nouvelle-Aquitaine : Rémi COURTIAL
  - pour RTE (réseau de transport électrique) Sud-ouest : Erik PHARABOD
  - pour TEREKA (transport de Gaz naturel) : Laetitia MAHENC
- 1 représentant du Syndicat des énergies renouvelables, soit : Cédric BARBARY
- 3 représentants du secteur des sports et du tourisme, soit :
  - pour le Comité régional du tourisme (CRT) de Nouvelle-Aquitaine : Régine MARCHAND
  - un représentant du Comité régional olympique et sportif de Nouvelle-Aquitaine : Marie DUVAL DEPLANNE
  - un représentant du Comité régional Nouvelle-Aquitaine de la Fédération française de canoë-kayak (FFCK) : Bernard DUROURE
- 3 représentants des autres secteurs économiques, soit :
  - pour la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Nouvelle-Aquitaine : Jean-Claude POUXVIEIL
  - pour l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) en Nouvelle-Aquitaine : Loïc ROYERE

- pour la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Aquitaine : Alain TESTAUD
- 1 représentant de propriétaires, soit :
- pour la Fédération nationale de la propriété privée rurale : Annie LAULAN
- 2 représentants de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) de Nouvelle-Aquitaine, soit : Elisabeth FOURNIER et Jean-Francis SEGUY
- 1 représentant du syndicat mixte du Forum des Marais Atlantiques (centre de ressources sur les zones humides), soit : Michèle BAZIN
- 1 représentant du Conseil économique social et environnemental régional (CESER) en Nouvelle-Aquitaine, soit : Dominique CHEVILLON

**4° – Collège (4) de représentants d'associations, d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité, visés à l'article L. 141-3 du code de l'environnement et de gestionnaires d'espaces naturels représentant au moins 20 % des membres : 32 membres soit 20 %**

- 1 représentant d'Amis de la Terre des Landes, soit : Martine BERNADEAU
- 2 représentants de l'Association régionale des Fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques de Nouvelle-Aquitaine (ARP-NA), affiliée à la fédération nationale de la pêche, soit : Alain DALY et Mathieu LABROUSSE
- 3 représentants des Conservatoires des espaces naturels (CEN), soit :
  - pour le CEN Aquitaine : Catherine MESAGER
  - pour le CREN Poitou-Charentes : Benoît BITEAU
  - pour le CEN Limousin : Annie-Claude RAYNAUD
- 2 représentants de la Fédération régionale des chasseurs de Nouvelle-Aquitaine, affiliée à la Fédération nationale des chasseurs, soit : Valérie COHOU et Philippe MOURGUIART
- 1 représentant de France nature environnement (FNE), soit : Michel GALLIOT
- 4 représentants de Limousin nature environnement (LNE), soit : Sylvie CHATELUS, Julien JEMIN, Ellen LEROY, Nathalie PAILLET
- 2 représentants de la Ligue pour la protection des oiseaux de France (LPO), soit : Didier DUPONT et Annabelle ROCA
- 1 représentant de l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE), soit : Patrick PREVOST
- 4 représentants de Poitou-Charentes Nature, soit : Maxime BLANCHET, Céline BOURRY, Françoise SIRE, Bruno TOISON
- 4 représentants de la Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO), soit : Maud BERRONEAU, Bernard BOUSQUET, Colette GOUANELLE, Serge URBANO
- 1 représentant de la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFPEM), soit : Christian ARTHUR
- 1 représentant de Surfrider Foundation Europe, soit : Yann LEYMARIE

- 3 représentants de Réserves naturelles de France (RNF) dont un représentant d'une Réserve naturelle régionale, soit : Michel METAIS, Sandra LABORDE (représentant les réserves naturelles régionales), Kévin LELARGE
- 1 représentant du comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), soit : Florence CLAP
- 2 représentants de l'Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE), soit : Patrick LAPOUYADE et Serge MORIN

**5° – Collège (5) de scientifiques ou représentants d'organismes de recherche, représentant au moins 5 % des membres : 13 membres soit 8%**

- 1 représentant du Conservatoire botanique national Massif central (CBNMC), soit : Madeleine DUBOIS
- 1 représentant du Conservatoire botanique national sud-atlantique (CBNSA), soit : Grégory CAZE
- 1 représentant du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), soit : Fabrice MARIE
- 1 représentant du Conseil scientifique de l'estuaire de la Gironde, soit : Benoît SAUTOUR
- 2 représentants du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Nouvelle-Aquitaine, soit : Fabienne BENEST et Laurent CHABROL
- 1 représentant du comité scientifique régional sur la biodiversité et les services écosystémiques ECOBIOSE, soit : Caitriona CARTER
- 1 représentant de la Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles (FREDON), soit : Nathalie DASTE
- 1 représentant du Groupement d'intérêt public (GIP) littoral, soit : CASTAY Nicolas
- 1 représentant de l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (IFRÉE), soit : Jacques TAPIN
- 1 représentant de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), soit : Marie-Noëlle de CASAMAJOR
- 1 représentant de l'Institut national de recherches en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), soit : ROSEBERY Juliette
- 1 représentant de l'Observatoire aquitain de la faune sauvage (OAFS), soit : Didier ALARD

### Article 3

#### **Abrogation de l'arrêté portant création et nomination des membres du comité régional de la biodiversité de la région Nouvelle-Aquitaine**

Est abrogé :

- L'arrêté du 30 octobre 2018 portant création et nomination des membres du comité régional de la biodiversité de la région Nouvelle-Aquitaine.

**Article 4**  
**Exécution**

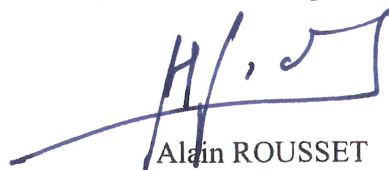
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, notifié aux membres du CRB désignés, et consultable sur les sites Internet de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le **22 FEV. 2019**

Le Préfet de la région  
Nouvelle-Aquitaine

  
Didier LALLEMENT

Le Président du Conseil régional  
de Nouvelle-Aquitaine

  
Alain ROUSSET